

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-098

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

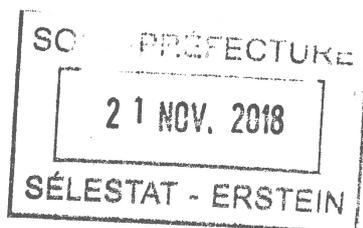
Point 3

AFFAIRES GÉNÉRALES - Représentation de la CCCE au Conseil d'administration de l'Association « Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein » - Désignation de deux représentants de la CCCE

Le Président rappelle que l'Association Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein est un organisme gestionnaire d'établissements -dont notamment un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)- et de services d'accompagnement pour adultes handicapés.

Consécutivement à une modification de statuts de l'association, la représentation de la Communauté de Communes du canton d'Erstein a été portée à deux sièges en plus de celui du Président, membre de droit.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de désigner, outre le Président, Mme Marianne HORNY-GONIER et M. Jacky WOLFARTH en qualité de membres du Conseil d'administration de l'Association Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 15 novembre 2018
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-099

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

FINANCES - BUDGET ANNEXE ZEC BENFELD - Décision modificative

M. Serge JUNG, Vice-Président, expose que suite à l'acquisition de terrains intervenues en 2017, la Communauté de Communes est, en sa qualité de propriétaire, redevable de la taxe foncière. Le montant pour 2018 est de 815 €.

Cette dépense n'a pas été prévue au moment de l'élaboration du budget primitif et aucune possibilité de virement à l'intérieur du chapitre n'est envisageable faute de crédits.

C'est pourquoi, une décision modificative s'impose afin de permettre à la CCCE de procéder au règlement de cette taxe.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
JUSTIFICATION	BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
		Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Absence de crédits au chapitre budgétaire pour la prise en charge de la taxe foncière 2018.	ZEC BENFELD	63512	Taxes foncières	815			
		6045	Achats et Prestations de Services	815			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES DEPENSES		0	TOTAL DES RECETTES		0



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 15 novembre 2018
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-100

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

PERSONNEL – TRANSFORMATIONS DE POSTES

M. Jacky WOLFARTH propose au Conseil de Communauté de transformer deux postes existants afin de les adapter aux profils des agents occupant ce poste pour l'un et appelé à le pourvoir pour l'autre. Il convient de préciser que lesdits emplois relèvent de la Ville d'Erstein et sont pris en charge budgétairement par cette collectivité.

Il s'agit d'un

- poste de rédacteur (catégorie B) en poste adjoint administratif (catégorie C)
Service Ressources Humaines – Ville d'Erstein

Il s'agit d'une transformation de poste en raison de la volonté de titulariser un agent qui, pour l'instant, ne peut l'être que sur un grade appartenant à la catégorie C et qui est déjà sur ce poste.

- poste de brigadier-chef principal de police (catégorie C) en brigadier de police municipale (catégorie C).
Police Municipale – Ville d'Erstein

Il s'agit d'adapter le poste vacant au profil de la personne recrutée pour le remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'adopter les transformations suivantes :

- poste de rédacteur (catégorie B) en poste adjoint administratif (catégorie C)
- poste de brigadier-chef principal de police (catégorie C) en brigadier de police municipale (catégorie C).



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 15 novembre 2018
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-101

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

COMMANDE PUBLIQUE - FOURNITURE D'ÉNERGIE - Attribution de l'accord cadre de la fourniture d'énergie : électricité et gaz naturel

M. Eric KLETHI, Vice-Président, expose que pour assurer l'approvisionnement en énergie (électricité et gaz naturel) pour ses différents sites, la CCCE a publié le 13 septembre dernier un avis d'appel public à la concurrence comportant trois lots :

- lot 1 : Electricité – 5 sites HTA et BT > 36 KVA - Zone SER – pour une consommation estimée à 320MWh/an
- lot 2 : Electricité – 4 sites HTA et BT > 36 KVA - Zone ELD – pour une consommation estimée à 1 155 MWh/an
- lot 3 : Gaz naturel – 10 sites t2/t3 pour une consommation annuelle estimée à 2 510 MWh/an.

Deux plis ont été réceptionnés dans les délais, à savoir pour les :

- lot 1 : ES ENERGIES
- lot 2 : UME
- lot 3 : ES ENERGIES.

Réunie le 23 octobre 2018, la Commission d'appel d'offres a décidé, à l'unanimité, et conformément au rapport d'analyse des offres, d'attribuer les différents lots aux candidats suivants :

- lot 1 : ES ENERGIES
- lot 2 : UME
- lot 3 : ES ENERGIES.

La durée de validité de l'accord cadre est de quatre ans à compter de sa notification. La durée des marchés passés sur la base de l'accord-cadre sera fixée dans les marchés subséquents.

A leur demande, Mme Martine HEYM, M. Marc DRESSLER et le Président ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le Conseil de Communauté de Communauté décide -à l'unanimité- d'autoriser le Président à signer l'accord cadre avec les différents candidats retenus et les marchés subséquents y afférents.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN le 15 novembre 2018
Le Président
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-102

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

GESTION DES DECHETS - PAYS D'ERSTEIN – ATTRIBUTION MARCHÉ INCINERATION DE DECHETS MENAGERS

Mme Martine HEYM, Vice-Présidente, rappelle que le traitement des ordures ménagères du territoire du Pays d'Erstein est actuellement réalisé dans le cadre d'un marché avec la société SENERVAL, exploitant de l'UIOM de STRASBOURG. Ce marché arrivera à échéance le 31/12/2018.

Une mise en concurrence a été lancée en groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (coordonnateur) et le Syndicat Mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau pour le renouvellement de ce marché pour la période 2019 à 2022.

La société SENERVAL est la seule à avoir répondu.

Son offre :

Coût : 110,96 € HT par tonne de déchet (hors TGAP*)
contre 107,24 € HT depuis l'avenant conclu suite à la fermeture de l'usine et en vigueur au 1^{er} janvier 2017, soit 3,5% d'augmentation ;

Technique : conforme - quelques points ont été précisés lors d'une réunion de mise au point avec l'entreprise SENERVAL.

* *TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes*
La TGAP actuelle dépend des TGAP des différents sites où sont transférés les déchets et varie chaque mois – exemple Août 2018 : 12,70 € / T.

Pour information : le montant estimatif du nouveau marché est de : 490.000 € TTC / an, soit 1.960.000 € TTC sur la durée totale du marché (4 ans).

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- d'attribuer à la société SENERVAL le marché pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles pour la période 2019 à 2022, dans le cadre du groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile et le Syndicat Mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau ;
- d'autoriser le Président à signer ce marché et l'ensemble des pièces y afférentes.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 15 novembre 2018
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-103

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

GESTION DES DECHETS - PAYS D'ERSTEIN – Point de collecte de Hindisheim – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel

Mme Martine HEYM, Vice-Présidente, rappelle qu'une convention a été conclue en date du 20/11/2017 entre la Commune de Hindisheim et la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'un agent communal pour la surveillance et la gestion du point de collecte des déchets de Hindisheim (heures d'ouverture du site : lundi de 16h à 18h / samedi de 9h à 12h).

Pour information : en 2017, le décompte des frais de personnel correspondants s'élevait à 3.105,71 € pour 163 heures.

Suite à la titularisation de M. Hervé MUTSCHLER au poste d'adjoint technique territorial au sein des services de la commune de Hindisheim à compter du 19/09/2018, la commune souhaite, pour la bonne organisation du service, mettre également cet agent à la disposition de la Communauté de Communes en vue d'exercer les fonctions d'agent de déchèterie sur le point de collecte décentralisé de Hindisheim (volume horaire identique car roulement entre les agents concernés).

Après délibération, le Conseil de Communauté de Communauté décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel du 20 novembre 2017 avec la commune de HINDISHEIM ;
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 15 novembre 2018
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-104

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

ENFANCE ET JEUNESSE HARMONISATION DE LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE : transfert du multi-accueil et de la micro-crèche d'Erstein à la CCCE et de l'ALSH d'été d'Erstein et de Schaeffersheim à la CCCE

M. Michel KOCHER, Vice-Président, expose que la **compétence Petite Enfance** relève du champ d'intervention de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

La gestion du Multi-accueil et de la Micro-crèche d'Erstein relève, quant à elle, de la compétence de la Ville d'Erstein

Dans un souci d'harmonisation des compétences, une réflexion a été menée pour transférer la gestion de ces deux structures à la CCCE.

De fait, cela permettrait :

- d'organiser une Commission Attribution des Places unique pour l'ensemble du territoire,
- de répondre aux mieux aux demandes des familles en les réorientant sur l'ensemble des structures relevant de l'intercommunalité,
- de plus, les administrés domiciliés hors de la Commune d'Erstein mais domiciliés au sein du territoire de la CCCE pourront bénéficier d'un accueil au sein d'une de ces structures sans application de la majoration hors Ville d'Erstein . Aujourd'hui, les hors ersteinois se voient appliquer une majoration tarifaire de 15%,

Date du transfert prévisionnel : 1er janvier 2019

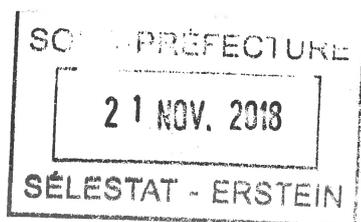
Pour information, la compensation de service public s'élève à 241 000 euros par an. Une information devra être transmise à la CAF afin de mettre à jour le CEJ et au propriétaire de la maison occupée par la micro-crèche pour le transfert du nom du titulaire du bail de location

Dans la même logique, la **compétence « Enfance »** relève du champ d'intervention de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Dans un souci d'harmonisation des compétences, il serait pertinent que les ALSH d'été soient organisés par la CCCE.

Après délibération, le Conseil de Communauté de Communauté décide, à l'unanimité,

- d'approuver le principe du transfert du Multi-accueil et de la Micro-crèche d'Erstein à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;
- d'approuver le principe du transfert de l'ALSH d'été d'Erstein et de Schaeffersheim à la CCCE.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 15 novembre 2018
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-105

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- = procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

SPORT - Troisième Gymnase intercommunal – Collège d'Erstein – Lancement concours de la maîtrise d'œuvre

Le Président expose qu'il s'agit, à présent, d'engager ce projet déjà présenté lors de la réunion de Bureau du 13 juin dernier. L'option B avait alors été retenue avec le principe d'une clé de répartition financière entre la Ville d'Erstein et la CCCE.

	Coût HT	Ville d'Erstein	Com Com CE
Grande salle multisports	3.441.000 €	30 % 1.032.300 €	70 % 2.408.700 €
Gradins 250 pl. grande salle	628.000 €	30 % gradins sc. A + 100 % surcoût 373.900 €	70 % gradins sc. A 254.100 €
Salle d'escalade	247.000 €		100 % 247.000 €
Dojo	808.000 €		100 % 808.000 €
Salle polyvalente n°1	384.000 €	100 % 384.000 €	
Salle polyvalente n°2	449.000 €	100 % 449.000 €	
TOTAL	5.957.000 €	2.239.200 €	3.717.800 €
Subvention CD 67			1.000.000 €
Reste à charge			2.717.800 €

Concernant cette répartition financière, il est proposé de constituer une co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Communauté de Communes : la Ville serait propriétaire des espaces qu'elle financerait à 100 % (au titre d'une compétence non intercommunale au regard de l'usage de ces espaces) et la

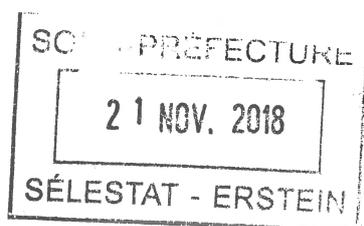
Communauté de Communes de l'ensemble des autres espaces. Cette co-maîtrise d'ouvrage donnera lieu à une division en volumes des espaces du bâtiment, identifiant chaque propriétaire.

La participation financière de la Ville d'Erstein sur les espaces « grande salle multisports » et « gradins 250 places de la grande salle » pourrait faire l'objet d'un fonds de concours versé à la Communauté de Communes. Ce fonds de concours serait accompagné d'une convention définissant précisément les usages de ces espaces cofinancés, garantissant notamment les droits décisionnels de la Ville sur les créneaux horaires hors usages scolaires.

Le Président précise que la subvention du Département du Bas-Rhin de 1.000.000 € est liée à un engagement antérieurement pris par le Président de cette collectivité dans le cadre du contrat de territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein et qu'elle était fléchée sur cet équipement au regard de sa vocation à accueillir les élèves fréquentant le collège.

Après délibération, le Conseil de Communauté de Communauté décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de construction du troisième gymnase intercommunal à Erstein ;
- de préciser qu'au regard de la nature du projet complexe retenu, incluant des équipements relevant de la propriété et de la gestion exclusive de la Ville d'Erstein, ne sont pas d'intérêt communautaire et donc ne sont pas de la compétence de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein les deux salles polyvalentes ainsi que leurs locaux annexes situés au 1^{er} étage du bâtiment ;
- d'approuver la co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Erstein sur cette opération, telle que définie ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Erstein ainsi que la convention relative aux fonds de concours ;
- d'autoriser le Président à lancer la procédure de concours pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;
- de désigner les membres - titulaires et suppléants - de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes et de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'Erstein comme membres respectivement titulaires et suppléants du jury de concours, représentant les maîtres d'ouvrage ;
- de désigner, en tant que membres qualifiés du jury de concours, quatre membres titulaires et quatre membres suppléants proposés par l'Ordre des Architectes, un membre titulaire et un membre suppléant proposé par la Fédération SYNTEC ainsi qu'un membre titulaire et un membre suppléant proposé par la Fédération CINOV.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 15 novembre 2018
Le Président,
Jean-Marc WILLER

